

Extrait du procès-verbal du Bureau de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mardi 14 septembre 2021 à 19h30 au siège de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 067-200040178-20210914-DB2021-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2021

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Pierre MAMMOSSER, M. Serge KRAEMER, M. Olivier ROUX, M. Adrien WEISS, M. Christophe SCHIMPF, M. Didier BRAUN

Absent excusé: M. Olivier ROUX

N° 85/2021

Assiste:

M. Olivier THOMASSIN

<u>Point trois de l'ordre du jour</u> : Aménagement du carrefour giratoire RD 263 / RD S2 à Hoffen : approbation des devis y afférents.

Le Président rappelle aux membres du Bureau les objectifs de l'aménagement du carrefour giratoire de la RD 263 / RD 52 à Hoffen à savoir la valorisation de l'anneau central à l'instar du carrefour « Betschdorf – Surbourg » où les grands thèmes identitaires du territoire sont illustrés.

Le Président rappelle que la thématique de l'itinérance pédestre et cyclable a été retenue. Deux esquisses soumises par le sculpteur Thierry DELORME ont été validées.

Le Président signale que l'aménagement paysager sera réalisé par la Collectivité européenne d'Alsace. L'entretien incombera quant à lui à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt. Les modalités d'entretien des aménagements feront l'objet d'une convention entre la CeA et la Communauté de communes.

Le Président présente par la suite aux membres du Bureau le coût global de l'aménagement.

	- -	
	Total en euros HT	Total en euros TTC
Prestations sculpteur T. Delorme	5 000,00*	5 275,00
Réalisation des silhouettes	4 100,00	4 920,00
Création socles + installation	4 190,00	4 877,16
Coût total de l'aménagement	13 290,00	15 072,16 €

^{*}TVA à 5.5%

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres :

- approuve les prestations réalisées par le sculpteur Thierry DELORME pour la création de deux silhouettes en acier corten pour un montant de 5 000,00 euros hors taxes comprenant une TVA à 5,5%
- approuve la des silhouettes par la société Prodécoupe pour un montant de 4 100,00 euros hors taxes

- approuve la réalisation des socles permettant l'installation des silhouettes par l'entreprise GOTTRI pour un montant de **4 190,00 euros hors taxes**
- les crédits sont inscrits au budget 2021
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Suivent les signatures, Pour extrait conforme Fait à Hohwiller, le 21 septembre 2021 Le Président Paul HEINTZ

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE:

Vu la réception en sous-préfecture le Vu la publication le



